

Ordre du Jour

L'an deux mil onze le vingt huit Mars à dix neuf heures trente
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Françoise GOSSARE, Maire.

Etaient présents :
M. BLANCHARD Michel, M. JANNIN Jean-Luc, M. MATHIEU Jean-Claude,
Mme BELTOISE Katia, M. CHARON Michel, M. TARAMAZZO Jean-Louis,
Mr Jean François MARCHAND : Mme KUCHLY Agnès
Mme ADAM Marielle : Mme LE DAVAY Catherine

Absents : Mr BLESTEL ; Mme LALLIER Jacqueline ; Mme Geneviève de Claren

Secrétaire de séance : Mme Agnès KUCHLY

Ordre du jour

Approbation du précédent compte rendu du 17/02/2011
Délibération approuvant le PADD
Délibération tarifs périscolaires
Délibération Appel Offre travaux assainissement Ferme de la Mare
Attribution délégation à conseiller municipal
Délibération approuvant la validation par le CCAS de la location du logement communal
Délibération sur le montant des subventions accordées aux associations
Délibération renouvellement Contrat SAFER
Délibération actant la mise en service du réseau assainissement au Mesnil Sevin
Délibération demande subvention DETR
Affectation du résultat 2010
Compte administratif commune 2010
Compte de gestion 2010 du receveur municipal

Questions diverses
Intercommunalité

Correction est apportée au précédent compte rendu :

Compte administratif commune 2010 ; Compte de gestion 2010 du receveur Municipal ; Affectation du résultat

Michel Blanchard présente le compte administratif 2010 de la commune. Le compte de gestion établi par la trésorerie de Chevreuse, n'est pas encore parvenu en Mairie, mais Michel Blanchard s'est assuré que les chiffres étaient identiques. A fin 2010, le solde d'exécution s'élève à + 702 136,42 €
Michel Blanchard rappelle que le budget sera voté d'ici fin Avril lors du prochain conseil Municipal.
Michel Blanchard s'assure que les chiffres sont cohérents

Délibération approuvant le PADD

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2009 portant prescription du Plan local d'urbanisme.
Considérant qu'aux termes de l'article L.123-9 de Code de l'urbanisme un débat doit avoir lieu au sein du conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

Madame le Maire expose au conseil municipal le contenu du PADD

A la fin de l'exposé, Madame le maire ouvre le débat sur le PADD

En fin de discussion entre les membres du Conseil, le débat sur le PADD est clos par madame le Maire, et suite à un vote, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est approuvé à l'unanimité
Le PADD fera l'objet d'une exposition à l'attention des habitants à compter du 11 avril jusque fin Mai dans la salle du conseil, sur les mêmes créneaux d'ouverture de la mairie

Délibération tarifs périscolaires

Vu que la commune n'a pas d'école

Vu les services proposées par la commune de Chevreuse

Vu que la commune de Saint-Forget ne peut offrir ces services

Vu les délibérations municipales de la Commune de Chevreuse en date du 31 Mai 2010, portant des augmentations de 27% à 274% des tarifs de prestations périscolaires appliqués aux familles de Saint-Forget à compter de la rentrée scolaire 2010 pour l'année scolaire 2010/2011

Considérant la délibération du CCAS en date du 28/03/2011 décidant de maintenir les tarifs appliqués de Sept à Décembre 2010 à la période de Janvier à Juin 2011

Les membres du conseil Municipal après en avoir délibéré, décident à la majorité

(1 voix contre 10 voix pour)

De prendre acte de la décision du CCAS

Décide d'allouer une subvention en conséquence pour le budget du CCAS 2011

Délibération Appel Offre travaux assainissement Ferme de la Mare

Le conseil autorise à l'unanimité Mme le Maire à passer un appel d'offres pour les travaux d'assainissement de la Ferme de la Mare

Attribution délégation à conseiller municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 25 Mars 2008 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'allouer, avec effet au 1^{er} avril 2011 une indemnité de fonction à : Monsieur TARAMAZZO Jean-Louis conseiller municipal délégué aux travaux par arrêté municipal en date du 23 mars 2011.

Aux taux de 4,47 % de l'indice brut 1015 (soit 169,92 € à la date du 1^{er} juillet 2010 pour l'indice brut mensuel) soit un montant annuel de 2 039,10 € brut, cette indemnité sera versée mensuellement.

Dit que les crédits seront ouverts au budget 2011.

Délibération approuvant la validation par le CCAS de la location du logement communal

Madame le maire informe les membres du Conseil que Mr Hardy a quitté le logement communal situé au 14 Rue de la Mairie au dessus de la bibliothèque, le 15 Février 2011.

Madame le maire informe que suite à la réunion du CCAS Mme HOURY est intéressée pour louer ce logement à partir du 11 avril 2011

Vu la délibération du CCAS attribuant le logement sis au 14 rue de la Mairie à Mme HOURY

Madame le maire propose aux membres du conseil de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec l'intéressée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Prend acte du choix du locataire par le CCAS

Détermine le montant du loyer mensuel à 765 € charges comprises (Eau , Electricité, Gaz)

Précise que le loyer fixé ci-dessus sera révisé automatiquement chaque année, à la

date anniversaire du contrat en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.

Demande une caution d'un montant de 765 €

Autorise Madame le Maire à signer le bail et toutes pièces administratives liées à cette affaire.

Délibération sur le montant des subventions accordées aux associations

Le conseil approuve à l'unanimité les subventions suivantes :

- Fanfare de Levis : 150 €, Helium : 150 €, Lire en vallée de Chevreuse : 150 €, Pompiers de Chevreuse : 100 €

- Secours populaire, Croix Rouge : 0

- Foyer Rural : Exceptionnellement, pour 2011, pas de subvention. Mais la mairie fera l'acquisition d'un presseur pour la mise en place de l'activité « jus de pomme » (dans la limite de 1000 € HT avec remboursement éventuel du dépassement par le Foyer Rural)

Délibération renouvellement Contrat SAFER

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat SAFER

Délibération actant la mise en service du réseau assainissement au Mesnil Sevin

Le conseil prend acte à l'unanimité de la mise en service du réseau assainissement du Mesnil Sevin. A compter de ce jour, les habitants non raccordés disposent d'un délai de 2 ans pour faire les travaux nécessaires. Pour les raccordés, le prix de l'eau sera modifié (1,85 => 3,2 HT par m3) à compter du 2ème semestre 2011.

Délibération demande subvention DETR

Le conseil autorise -à l'unanimité- le maire à demander une subvention DETR permettant de compléter partiellement le financement des travaux « voiries » (14 KE) et de mettre en place d'autres petits aménagements de sécurisation (2,7 KE)

Affectation du résultat 2010

Délibération reportée au prochain conseil municipal

Compte administratif commune 2010

APPROUVE le Compte Administratif 2010 du budget de la communauté de communes qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice :	296 709,87 €
Recettes de l'exercice :	375 956,37 €
Excédent de fonctionnement exercice:	79 534,13 € dont CICC
Excédent reporté 2009	472 046,43 €
Résultat exercice 2010	+ 551 580,56 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice :	149 553,75 €
Recettes de l'exercice :	540 554,65 €
Excédent d'investissement de l'exercice:	391 085,66€ dont CICC
Deficit reporté 2009	-240 157,79 €
Résultat exercice 2010	150 927,87 €
EXCEDENT DE CLOTURE	702 508,43€

Compte de gestion 2010 du receveur municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par le receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion comme la loi en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du receveur et du compte administratif du maire.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Questions diverses

Suite au rendez vous à la préfecture, Madame le maire expose à l'ensemble du Conseil le débat sur l'intercommunalité.

Prochain CM : mardi 12 avril 2011 à 19h30 (vote du budget primitif)

La séance est levée à 21h30

Madame Françoise GOSSARE

Madame Catherine LE DAVAY

Monsieur Michel BLANCHARD

Monsieur Jean-Luc JANNIN

Monsieur Jean-Claude MATHIEU

Madame Katia BELTOISE

Madame Marielle ADAM

Monsieur Jean-François MARCHAND

Madame Aghès KUCHLY

Monsieur Michel CHARON

Madame Jacqueline LALLIER

Madame Geneviève de CLARENS

Monsieur Jean-Louis TARMAZZO

Monsieur Alexandre BLESTEL

PAGE